

Renforcer l'efficacité de la police de l'eau et de la nature (prévention et contrôle)

Enjeux



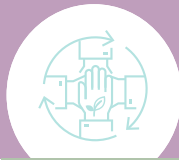
CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Les missions de la police de l'eau et de la nature sont multiples. Elle effectue des contrôles ciblés sur des territoires à enjeux afin de limiter les atteintes aux différents milieux (pollution, braconnage,...), réalise de nombreux maraudages à visée de surveillance, et participe également à la sensibilisation du public sur les enjeux environnementaux. Cependant, certaines limites viennent entraver son action comme la complexité de la réglementation, issue du code de l'environnement, ou encore une interprétation des textes pouvant être biaisée. La conjugaison de ces éléments entraîne une méconnaissance de la réglementation par les acteurs du terrain et le grand public ainsi que des difficultés à comprendre les rôles de la police de l'eau et de la nature. L'un des enjeux majeurs est la prévention auprès de divers publics par les agents assermentés, afin de parvenir à une meilleure acceptation et compréhension de la réglementation et ainsi réduire les atteintes à l'environnement.

DESCRIPTION

La MISEN (structure départementale interservices pilotée par le Préfet) définit la stratégie départementale en matière de police "eau et nature", lui assigne des moyens interservices et en évalue les résultats. L'instance de travail "Copil Réseau Eau et Nature" rassemble les animateurs des 12 MISEN de la région. Elle est animée par la DREAL et une DDT. D'autres dispositifs spécifiques pilotés par les services déconcentrés de l'Etat organisent la police administrative de l'environnement marin et celle des pêches maritimes.

1. Sensibiliser et prévenir

- Vulgariser certains textes législatifs et réglementaires auprès de publics cibles (élus, grand public, chambres consulaires, associations, ...).
- Sensibiliser les parties prenantes au cadre réglementaire ainsi qu'aux objectifs et priorités des plans de contrôle.
- Sensibiliser certains primo-infracteurs environnementaux aux enjeux, droits et devoirs, rôle de la police de l'environnement.
- Accompagner les projets à enjeux eau et/ou biodiversité quel que soit leur statut (déclaration, autorisation,...) dès la phase amont afin de préciser le cadre réglementaire, partager les enjeux et prévenir les risques environnementaux via une recherche d'évitement ("E" de la séquence ERC), le cas échéant au moyen de supports et guides spécifiques (par ex : liste des attendus constitutifs d'un dossier de travaux cours d'eau ou milieux humides).

2. Renforcer l'efficacité de la police

- Mettre régulièrement en visibilité les principales orientations stratégiques de police de l'environnement auprès du grand public et/ou des principaux acteurs concernés (échelle régionale et/ou départementale).
- Établir des notes d'enjeux thématiques à destination des préfets et magistrats.
- Mettre en place des correspondants par secteur (communautés de communes) sur l'environnement qui permettront de limiter les faits infractionnels.
- Instituer un atelier spécifique dédié au suivi et contrôle de l'exécution des mesures ERC (notamment le "C" de la séquence ERC) adossé à chaque MISEN.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Des protocoles généralement tripartites préfet/parquet/OFB sont établis dans les départements ou sont en cours d'élaboration afin de préciser les modalités d'articulation opérationnelle entre police administrative et police judiciaire de l'environnement.
- Des pôles régionaux environnementaux ont été mis en place près des cours d'appel de la région.
- Des actions de sensibilisation sont organisées comme des rencontres d'élus et de techniciens des chambres d'agriculture, des magistrats, des stages d'écocitoyenneté pilotés par certains parquets, des événements à destination du grand public, ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Nombre de protocoles tripartites préfet/parquet/OFB
- (Ind.) Mise en place de correspondants environnementaux dans les communautés de communes afin d'informer les usagers
- (Ind.) Mise en place de correspondants environnementaux dans les gendarmeries
- (Ind.) Communication annuelle départementale relative aux objectifs prioritaires de police "eau et nature"
- (Ind.) Généralisation de documents et guides relatifs au contenu des dossiers de travaux sur les milieux à enjeux (haie, cours d'eau, plans d'eau et milieux humides) validés en Copil REN et déployés dans les départements
- Développement des stages d'écocitoyenneté
- Dialogue renforcé entre les instances disposant d'une prérogative de police et les principaux acteurs concernés (Magistrats, services de l'Etat, élus, chambres consulaires,...)
- Accompagnement en amont des projets à enjeux environnementaux
- Bancarisation par les services de l'Etat des mesures compensatoires sur l'outil Géo-MCE (cf. fiche B21)
- Vulgarisation des corpus législatifs et réglementaires de l'environnement, relais de l'information réglementaire, sensibilisation et mise en avant des peines encourues (notes d'enjeux thématiques, supports de communication, articles dans des revues,...)
- Bancarisation des données environnementales sur le SINP (cf. fiche A3)

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : DREAL, OFB, DDT, DIRM
- **Porteurs de projets « types »** : OFB, DREAL, Services de l'Etat et judiciaires, Acteurs de la mer et du littoral
- **Partenaires techniques** : ONF, Conservatoire du Littoral, Services de l'Etat, Services de police et judiciaires (Gendarmerie nationale, Police nationale, Douanes, Police municipale, garderies fédérales), Acteurs de protection de la nature
- **Partenaires financiers potentiels** : Agences de l'eau, Région

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Stratégie nationale de contrôle
- Plans de contrôles adoptés par le Préfet et validés par le Procureur de la République lors des MISEN stratégiques départementales

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 3.4)
- **SDAGE (LB et AG)** : Les mesures de police administrative et judiciaire (chapitre 5), portée juridique du SDAGE (chapitre 2.2), principes fondamentaux [...]
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action AT-04)
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 8)
- **SREEE** : Axe 1. Prévention de l'introduction et de la propagation des EEE [...] (action 4.1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

